Formation Habilitation Electrique : HF/BF exécutants ou chargés de chantier

DURÉE / HORAIRES
1 journée soit 7H.
Horaires : 8h30-16h30.

PUBLIC VISÉ
Terrassier, conducteur d'engins, agents des travaux public, aménageur urbains, conducteurs de travaux, d'ouvrages et toute personne chargée de réaliser des opérations de soutènement, de ripage, d'ouverture de fourreaux, de nettoyage sur des canalisations électriques enterrées.

CRITÈRES IMPORTANTS
Maîtriser le français (écrit et oral).

PREREQUIS Aucun

MODALITÉS D'ORGANISATION
Formation entièrement en présentiel.

OBJECTIFS DE LA FORMATION
Exécuter en sécurité des opérations de soutènement, de ripage, d'ouverture de fourreaux, de nettoyage sur des canalisations électriques enterrées dans le respect des textes réglementaires, des prescriptions de la norme NFC18-510/A1 et des guides de la profession.

NOS RÉSULTATS
Taux de réussite à partir de juillet 2026 : 99.53 %
Taux de satisfaction à partir de juillet 2026 : 97.73 %

ACCÉSSIBILITÉ AUX PSH
Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
Un accompagnement personnalisé peut être engagé grâce à notre référent handicap dédié.

ACCÈS À LA FORMATION

Délai d'accès : Opéra Formation s'engage à mettre en place cette action dans un délai de 48h à 2 mois selon le financement demandé.

Modalité d'accès : Dès réception du devis validé, une confirmation d'inscription est transmise sous 48h par courriel (convention, convocation, CGV, livret d'accueil...).

PROGRAMME DETAILLÉ

Les exécutants seront capables de :

- Identifier les limites et les zones d'environnement.
- Reconnaître les ouvrages et installations électriques souterrains BT et HT.
- Identifier et prendre en considération les risques de travaux en fouilles et ceux liés à la présence de lignes aériennes, d'autres réseaux enterrés, et d'engins de chantier.
- Repérer le type d'opération à effectuer et les moyens à mettre en œuvre.
- Analyser une situation vis à vis du risque électrique et identifier le mode opératoire adapté aux canalisations électriques isolées enterrées.
- Appliquer les consignes spécifiques.
- Appliquer la « règle des 4a » en cas d'endommagement d'un réseau.
- Mettre en œuvre le mode opératoire adapté aux canalisations électriques isolées enterrées selon les instructions du chargé de chantier ou du chargé de travaux habilité symbole BF-HF.
- Savoir exécuter un nettoyage en vue d'identifier, un ripage ou un soutènement de canalisation, une ouverture de fourreau et mettre en œuvre des moyens de protection de câbles et accessoires.
- Savoir protéger l'ouvrage ou l'installation contre tout risque mécanique ou thermique.

Les chargés de chantier seront capables de :

- Identifier les acteurs concernés par les travaux en fouilles.
- Savoir dialoguer avec tous les acteurs contribuer à l'unicité et à la cohérence des décisions et des actions, et à la maîtrise de l'information.
- Utiliser les documents correspondant à leur niveau d'habilitation et à leurs prérogatives.
- Contrôler les habilitations des exécutants sous leur autorité, et les autres autorisations pouvant être requises.
- Appliquer les prescriptions du chargé de travaux ou du chargé d'exploitation.
- Analyser les risques propres à leurs activités et à celles de leurs exécutants.

- Transmettre et faire appliquer les instructions de sécurité.
- Assurer la surveillance vis-à-vis du risque électrique et des autres risques du chantier.
- Exécuter et faire exécuter un dégagement et un nettoyage en vue d'identification, un ripage ou un soutènement de canalisation, une ouverture de fourreau et mettre en œuvre des moyens de protection de câbles et accessoires.
- Protéger l'ouvrage ou l'installation contre tout risque mécanique ou thermique.

MODALITES D'ÉVALUATIONS :

Le contenu et les critères de cette évaluation sont identiques que la formation suivie soit en initial ou en recyclage.

L'évaluation théorique est réalisée à partir d'un QCM de 15 questions minimum selon le niveau visé.

L'évaluation des savoir-faire est réalisée après une ou plusieurs mises en situation réelle de travail, sur la base de 3 critères (sans erreur, erreur mineure, erreur majeure).

Un **avis d'Habilitation Électrique** est également proposé selon les prescriptions contenues dans la norme NF C18-510.

Un modèle de titre d'Habilitation Electrique à compléter par l'employeur est également remis.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Alternance d'apports d'**information**s et de mises en **pratique.**

Livret reprenant le contenu pédagogique de la formation **remis en main propre** au stagiaire.

Un temps de reformulation et de questionnement est proposé à la fin de chaque module afin de **valider les acquis** avec chaque stagiaire.

ENCADREMENT FORMATEURS

Profil type (CV détaillés sur simple demande) :

Une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle.

Au-delà de l'expérience et des compétences requises, nos formateurs ont été, et sont régulièrement, formés, audités et évalués par le responsable pédagogique d'Opéra Formation et/ou par un Organisme Extérieur.

Certification
QUALIOPI
N°23FOR01954.1

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Vous souhaitez poursuivre **votre parcours de formation** ?

Prenez contact avec l'un de nos conseiller au :

04.67.65.50.39

POUR EN SAVOIR PLUS

https://www.opera-formation.com

FINANCEMENT

Possibilités de financement pour les demandeurs d'emploi via **France Travail**, selon étude et validation du projet professionnel.

Autres financements possibles : **OPCO**, **employeur** ou **financement personnel** selon conditions.

Applicable au 06/10/2026

Agence Saint-Aunès - ECOPARC 105 rue de la Garriguette 34130 Saint-Aunès 04.67.65.50.39 montpellier@opera-formation.com
Agence Nîmes - ZAC de Grézan – 215 rue Eugène Freyssinet 30000 Nîmes 04.66.04.87.66 – nimes@opera-formation.com
Agence Béziers - Impasse des calandres 34500 Villeneuve-les-Béziers 04.67.21.61.20 – l.maurel@opera-formation.com
SARL capital de 8000€ - **SIRET** : 441 194 255 000 36 – APE : 7022Z
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 91 34 07 660 34 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.